

L'accessibilité dans les projets de construction

De nombreux textes montrent tout l'intérêt porté à cette question depuis maintenant près de trente années :

4 Déclaration des droits des personnes handicapées (ONU 1975)

4 Vers une Europe sans entraves pour les personnes handicapées (Europe 2000)

4 Déclaration de Madrid - 2002 Non-discrimination + action positive = inclusion sociale

2003 : Année européenne des personnes handicapées (Europe 2003)

4 11 février 2005 : Loi sur l'Égalité et des Chances, la participation et la Citoyenneté des Personnes handicapées.

Les nombreux décrets, arrêtés, circulaires qui ont suivis ont modifié la pratique du projet urbain et architectural.

► Public cible

Architectes, Maîtres d'œuvre, Maîtres d'ouvrage,
Assistants à Maîtrise d'ouvrage

► Objectifs

La formation s'adresse aux Architectes, Maîtres d'œuvre, BET, Diagnostiqueurs, Maîtres d'Ouvrage, Entrepreneurs, à tous leurs collaborateurs, et d'une manière générale à tous ceux qui participent à l'acte de construire.

L'objectif de la formation est de permettre aux stagiaires de prendre en compte dans les projets architecturaux ou urbains conjointement les quatre familles principales de handicap :

Handicaps moteurs

Handicaps visuels

Handicaps auditifs

Handicaps neurologiques

Organisation de la formation

Durée

► 1 jour

Prix

► 350 Euros (HT)

Modalités de formation :
théorique et pratique

Les séquences théoriques visent à développer l'interactivité entre participants et formateurs

Pratique

Exercices de mise en situation
autour d'une étude de cas réel

Support pédagogique fourni sur clé
usb



Programme détaillé de la formation

► Handicaps et gestes quotidiens :

Ce module aborde pour chaque famille de handicap les espaces et les équipements nécessaires aux gestes de la vie quotidienne des personnes qui en sont atteintes.

- Handicaps moteurs avec mise en situation
- Handicaps visuels avec mise en situation
- Handicaps auditifs
- Handicaps autres (neurologiques, cognitifs)

► La pratique du projet et la législation en vigueur

Circuler, accéder, utiliser

- Les Espaces urbains (trottoir, rue, quai, etc)
- Les parties communes de l'immeuble
- Le logement
- Les locaux recevant du public neufs et existants
- Les lieux de travail

► Des applications pratiques

Analyser les problèmes, les repérer, les corriger

- Habitat individuel ou collectif
- ERP

Formateur

Yves TOULET

Architecte diplômé, spécialisé en accessibilité depuis 2008, Yves TOULET a été consultant pour les laboratoires UPSA et Médecins de l'UNAPL.

Fort de ces compétences, Yves est membre de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité d'Indre et Loire.

► Calculs divers

Diagnostics, Ad'AP, Attestations, dérogations

- Les Diagnostics et les Ad'AP
- Les Dérogations
- Les Attestations

En savoir plus

www.formation-architecte.com